



Convention Pass'CARF

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

Club Athlétique Raphaëlo Fréjusien « CARF »
Stade Eugène ROSSI – Avenue Théodore RIVIERE-
83700 SAINT – RAPHAEL
Représenté par : **Thomas ZUCCO (Président)**

ET

Enseigne :
Adresse :
Représenté par :
Numéro de téléphone :
Adresse Mail :

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

.....s'engage à proposer aux porteurs du
Pass'carf les avantages suivants :

-
-
-

Contrepartie :

Le CARF s'engage à :

- Fournir la liste des partenaires Pass'CARF à ses adhérents (licenciés, partenaires)
- Mettre à jour la liste des partenaires sur le site internet et sur la page facebook
- Fournir un autocollant permettant d'identifier les partenaires
- Remettre deux Pass'Carf au partenaire lui offrant les remises partenaires ainsi qu'une entrée offerte lors des matchs de l'équipe fanion.

La présente convention sera valable pour une durée d'un an (1 an) renouvelable à date anniversaire en accord avec le partenaire Pass'CARF et le CARF.

Fait à

Le

Cachet + Signature